



**ARRETE MUNICIPAL 2021/27 T. du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

**PORTANT PROLONGATION DES DISPOSITIONS DE L'ARRETE  
2021/17 T. du 05/05/21**

**Interdiction de stationnement et restrictions de circulation**

Rue des Anciens Combattants (travaux d'assainissement)

Place 84.80du Bicentenaire – BP 5 – 59710

Tél. 03.20..80 – Fax : 03.20.84.84.10

[Contact@ville-pontamarcq.fr](mailto:Contact@ville-pontamarcq.fr)

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Pénal

Vu le Code de la Route

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

Vu la demande en date du 04/05/2021 de la Société DELCROIX TP -106 Rue de Hauterieve-59199 BRUILLE SAINT AMAND,  
([g.scimia@delcroix-tp.fr](mailto:g.scimia@delcroix-tp.fr) tel : 0619653211)

**Considérant**, la nécessité de réaliser des travaux d'assainissement rue des Anciens Combattants

**Considérant**, qu'il convient par mesure de sécurité publique et pour protéger le chantier de procéder à des interdictions de stationnement et à des restrictions de circulation au droit des travaux.

**ARRETONS**

**Article 1 – PROLONGATION ET VALIDITE**

Les travaux effectués par la Société DELCROIX TP étant prolongés, les prescriptions de l'Arrêté Municipal 2021/17T du 05 mai 2021 restent inchangées et sont **applicables jusqu'au vendredi 30 juillet 2021 inclus**.

**Article 2** - -Monsieur le Directeur Général des Services

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq

-Monsieur le responsable de la société DELCROIX TP à BRUILLE SAINT AMAND

Sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Sylvain CLERMONT

L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

